



**WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT**

**Athénée Royal d'Athus
Rue Neuve, 32
6791 ATHUS**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



**Direction : 063/38.02.73
Secrétariat de Direction : 063/38.82.27
Fax : 063/38.02.82
Courriel : direction@arathus.be
secretariat@arathus.be**

2014-2017

Préambule

Fondé en 1949, l'Athénée Royal d'Athus est un établissement d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Il respecte les programmes et applique les méthodes pédagogiques prescrites.

Souscrivant au principe de neutralité, il accueille des élèves de toutes convictions philosophiques et religieuses et de tous les milieux socioculturels en vue de former des citoyens responsables et tolérants.

Aux confins du triangle des trois frontières, au cœur du Pôle Européen de Développement, l'Athénée Royal est attentif à l'accueil des élèves de diverses nationalités. Une attention particulière est accordée à la lutte contre la xénophobie.

Caractères de l'établissement.

L'Athénée Royal d'Athus couvre toute la scolarité de la maternelle à la rhétorique.

Organisé sur 4 sites, l'enseignement fondamental offre la proximité des écoles de quartier. Les relations existant entre les enseignants et l'organisation de réunions de concertation permettent de tendre vers l'homogénéité, gage d'un traitement et d'un droit à l'éducation identique pour tous les enfants.

Outre l'intégration des enfants, l'école amène un maximum d'élèves à l'obtention de leur CEB en fin de sixième année primaire. Les enfants qui ne l'obtiennent pas ont la possibilité de continuer leur parcours scolaire au sein du même établissement et la possibilité de pouvoir décrocher leur certificat au terme de cette année différenciée.

L'enseignement secondaire est caractérisé par une structure triple :

- Enseignement général,
- Enseignement technique de qualification,
- Enseignement professionnel.

Au terme du premier degré, suite à l'évaluation externe des élèves, leur orientation vers une de ces 3 formes d'enseignement est analysée. L'Athénée Royal d'Athus, conseille et informe tant les parents que les élèves et cela, en étroite collaboration avec le centre Psycho-Médico-Social

Objectifs généraux

Grâce à cette grande diversité, l'Athénée Royal d'Athus offre à tous les élèves les meilleures chances d'épanouissement.

Les valeurs de tolérance, de respect et de politesse font partie intégrante de notre pédagogie.

Il offre, à tous la possibilité de participer à des activités extrascolaires choisies par les professeurs tenant compte non seulement de l'aspect pédagogique mais aussi social et culturel.

Un règlement d'ordre intérieur raisonnable est appliqué avec souplesse et contribue à l'éducation des élèves et au respect de la vie en société.

Au niveau fondamental, en plus du règlement d'ordre intérieur qui lui est propre, une charte élaborée par les élèves eux-mêmes implique des comportements à adopter par tous les élèves dans les différents moments de la vie scolaire (en classe, en récréation, dans les rangs, au réfectoire,...)

La fourchette des âges, les multiples nationalités, les différentes formes d'enseignement, tout cela est exploité par la mise en œuvre de projets communs (divers ateliers, entraide aux devoirs, ...).

Financièrement, l'Athénée Royal d'Athus respecte les règles fixées par son pouvoir organisateur quant à la participation des familles. En accord avec le comptable, les familles démunies ou nombreuses peuvent bénéficier d'un étalement des paiements.

Il favorise le développement d'une Amicale et d'un fond de solidarité qui prennent en charge certains frais d'organisation de manifestations culturelles bénéfiques aux élèves et à leur famille.

En outre, il collabore avec l'Association des Parents et l'Amicale des Anciens et Amis en vue d'améliorer les conditions générales de vie et de travail à l'école.

Le comité de concertation de base et le conseil de participation prennent une part active dans la vie de l'école.

Dans un souci de transparence, l'information est privilégiée :

- Des directions vers les enseignants ;
- Des responsables éducatifs vers les familles ;
- Des enseignants vers les élèves ;
- Des élèves vers leurs condisciples ;
- Du centre PMS vers l'école et vers les familles ;
- Des familles vers l'école ;
- De l'école vers les organismes tels SAJ – SPJ – AMO – Service d'accrochage, ...

Les membres de la Communauté éducative ont toujours à l'esprit qu'il convient d'instruire les élèves en fonction de futures études supérieures et /ou de l'avenir professionnel, mais aussi d'éduquer les jeunes qui leur sont confiés. Par ailleurs, ils veilleront au respect du décret – missions du 24 juillet 1997.

Des synergies sont initiées par les professeurs :

- Entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire (ateliers mathématique – atelier des sens – saynètes, ...)
- Entre l'enseignement secondaire inférieur et le supérieur ;
- Entre les cours généraux et les cours pratiques et techniques, ...

Mise en œuvre pratique

L'information fera l'objet d'une attention toute particulière :

- des enseignants par des notes de service systématiques et détaillées ;
- des élèves, par des notes aux panneaux d'information ;
- des parents, par des notes au journal de classe ou par courrier.

La communication est favorisée dans la relation pédagogique : les enseignants sont à l'écoute des élèves, les encouragent à la prise de parole et développent l'esprit de tolérance. Par ailleurs, ils montrent l'exemple d'une communication positive en échangeant leurs expériences pédagogiques.

La réalisation d'œuvres théâtrales, musicales, poétiques, se poursuit :

- textes mis au point par les élèves;
- Choix de morceaux de musique en fonction de l'évolution de chaque élève ;
- Rédaction de poésies ;
- Activités encadrées par les professeurs volontaires et dynamiques ;
- participation ouverte à tous, quel que soit l'âge ou la section ;
- représentations dans et à l'extérieur de l'établissement ;
- prise en charge des acteurs débutants par leurs aînés ;
- implication des élèves - acteurs dans l'organisation matérielle.

Le Centre Cybermédia et les classes informatiques, permettent à l'école de participer à des échanges télématiques

L'acquisition de **tableaux interactifs** et de vidéo projecteurs permettent aux élèves et aux professeurs de manipuler les nouveaux outils informatiques. **Avec l'aide des nouvelles technologies, les difficultés scolaires des élèves dyslexiques, dyscalculiques, dysorthographiques, dyspraxiques, ... sont analysées et des remédiations sont expérimentées de manière individuelle visant la réussite de tous.**

La situation transfrontalière de l'école permet des échanges constructifs avec les écoles et les entreprises françaises, luxembourgeoises.

Suite au développement de la bibliothèque et de la ludothèque communales, les collaborations seront renforcées, tant avec l'enseignement fondamental que secondaire. **Un projet intergénérationnel de lecture entre les élèves de 1^e Différenciée et le comité consultatif des aînés – Prix Cronos – permet à nos élèves de développer les valeurs de l'école.**

L'aide aux élèves du fondamental en difficulté se fait par le biais de l'informatique : création d'ateliers informatiques, individualisation de la remédiation au secondaire.

L'excellence tant intellectuelle, que technique, que pratique sera valorisée par l'attribution d'un prix lors de la proclamation.

En cas de décrochage scolaire, toutes les ressources internes et externes sont exploitées afin de rétablir une relation correcte entre l'école, l'élève et sa famille.

Des Initiatives sont prises en matière de rythmes scolaires, d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement et de promotion des activités sportives.

Remarque : cette liste n'est pas exhaustive.

- ↳ Participation aux activités du Centre Culturel Raymond DUMONT et collaboration avec la Bibliothèque et de la ludothèque Hubert JUN.
- ↳ Participation des familles de tous les enfants aux activités scolaires : activités diverses visant à intégrer et à faire connaître les us et coutumes de chacun ;
- ↳ Échanges de classes et séjours linguistiques. **Visites d'entreprise de la Grande Région (Allemagne, France, Luxembourg, Belgique)**
- ↳ Voyage et **projets** à but Humanitaire au Bénin : entraide dans un orphelinat.
- ↳ Classes de plein air.
- ↳ Visites d'entreprises et stages en entreprises.
- ↳ Visites des institutions publiques : institutions provinciales et communales
- ↳ Rencontre avec un diplomate : fête de l'Europe
- ↳ Olympiades de mathématique et de sciences.
- ↳ Séances d'information relative à la santé via divers organismes : CPMS, Planning Familial, Point Jeune Luxembourg, Vie affective et sexuelle, contraception, Sida, assuétudes, **harcèlement, gestion des réseaux sociaux**
- ↳ Sécurité routière par l'**AWSR** ;
- ↳ Comptoir OXFAM : Vente de produits du commerce équitable sans but lucratif pour nos élèves.
- ↳ Tournois de volley-ball entre professeurs et élèves.
- ↳ « Soirée des Étoiles » : projet commun à toutes les sections et formes d'enseignement de l'Athénée Royal de la 1^{re} à la 7^e année.
- ↳ Ateliers « théâtre » - « écriture » - « guitare » - « jeux de société ».
- ↳ Cours de français pour élèves étrangers.

Au niveau fondamental, l'objectif est surtout mis sur l'ouverture vers le monde extérieur :

- ↳ nombreuses sorties « extra muros » afin de permettre aux enfants de découvrir, chacun à leur niveau, le monde qui les entoure
- ↳ Classes de plein air
- ↳ Organisation de pièces de théâtre, d'expositions, de rencontres sportives où sont conviés les élèves des autres implantations
- ↳ Participation aux différents spectacles organisés par le Centre Culturel
- ↳ Interaction entre classes de « petits » et de « grands » du secondaire (menuiserie, cuisine, informatique,...)
- ↳ Apprentissage d'une seconde langue (anglais) au niveau du quatrième cycle
- ↳ Fête des Etoiles filantes : projet commun des instituteurs après-midi culturelle avec présentation de chants, saynètes,

Afin d'être en adéquation avec le milieu professionnel, tous les élèves des sections qualifiantes participent à des stages en entreprise.

Les élèves du 3^e degré général qui suivent le cours de sciences générales à raison de 6 périodes hebdomadaires suivent également une période d'activité complémentaire en physique. L'horaire de ces élèves peut atteindre 35 périodes.

Les plages horaires minimales sont portées à 30 H de cours.

Vers une école de la réussite...

- À l'école fondamentale :

L'école fondamentale est organisée en deux étapes : la première allant de l'inscription à l'école maternelle jusqu'à la fin de la deuxième année primaire et la seconde étape allant de la troisième à la sixième année primaire.

Au sein de chaque étape, il sera permis à l'enfant de parcourir sa scolarité d'une manière continue, à son rythme et sans redoublement.

Toutefois, il sera permis à un enfant en difficulté, en accord avec les parents et l'enseignant, d'effectuer une année complémentaire pour parcourir une étape.

L'enseignant établira alors un dossier pédagogique dans lequel seront notés les raisons de cette année complémentaire ainsi que les processus mis en place pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances nécessaires spécifiées dans les socles de compétence.

Au sein de la classe, l'enseignant veillera à adopter son enseignement au rythme de l'enfant afin de permettre à celui-ci d'évoluer dans les meilleures conditions et atteindre en fin d'étape le niveau de maîtrise demandé par les socles de compétence.

L'enfant ne pourra effectuer une année complémentaire qu'une seule fois par étape.

Un enfant pourra être maintenu en troisième maternelle : il sera alors nécessaire d'introduire une demande de dérogation pour le maintien en maternelle au cours de sa 1^{ère} année de scolarité obligatoire.

L'Ecole fondamentale met donc en œuvre toutes les stratégies possibles pour tendre vers une réussite optimale des enfants qui lui sont confiés : organisation du travail par cycle, cours de remédiation pour les enfants en difficulté et pour ceux dont la langue maternelle diffère de celle de l'enseignement, contacts fréquents entre les élèves de 3^e maternelle et ceux de 1^{ère} année primaire (organisation d'un cycle 5-8 à certains moments de la

semaine, utilisation de l'informatique et d'autres supports pédagogiques pour tâcher de remédier aux lacunes de certains élèves, organisation d'une école des devoirs,...)

- Au secondaire :

● Organisation du premier degré :

La 2^e année complémentaire est proposée par le conseil de classe et a pour objectif de :

- permettre aux élèves de prendre conscience de la nécessité de s'investir dans le processus de remédiation ;
- instituer des PIA clairs, précis et individuels pour remédier aux difficultés de chacun ;
- positiver la scolarité et ainsi éviter le décrochage scolaire et la démotivation ;

~~Avec l'accord des parents, les élèves en grande difficulté et/ou ceux qui le souhaitent, qui ont effectué 2 ans dans le 1^e degré et qui sont âgés de 15 ans accomplis se verront proposé la dérogation pour le passage vers la 3^e professionnelle.~~

En 2^e Complémentaire, la grille horaire prévoit obligatoirement, outre le cours philosophique, le cours de citoyenneté et d'éducation physique, les cours de la formation commune. Pour tous ces cours, ces élèves sont répartis dans les différentes classes de 2^e commune. En lieu et place des activités complémentaires, ils suivent en commun 6 périodes de remédiation (Français : 2 – Mathématique : 2 – Langue moderne : 2).

Le premier degré différencié est organisé également afin d'accueillir les élèves n'ayant pas obtenu le CEB.

● Continuité d'un niveau scolaire à un autre.

Des contacts fréquents entre enseignants et élèves de 3^e maternelle et de 1^{re} année primaire, des projets menés en commun, des réunions de concertation fréquentes faciliteront l'intégration des enfants dans l'enseignement primaire.

Les élèves de 6^e primaire participent à une journée de visite du secondaire où des activités variées sont proposées avec la collaboration des élèves de 1^{re} C et 1^{re} différenciée.

Les trois premières journées de septembre sont réservées à l'accueil des élèves de 1^o année.

En ce qui concerne l'orientation, le centre PMS, en collaboration avec les enseignants a mis sur pied le programme d'Activation du Développement Vocationnel et Professionnel (ADVP) qui s'adresse aux élèves de 6^e Primaire et de 2^e Commune. Il donne des outils pour améliorer la méthode de travail des élèves. Il aide aussi à l'orientation des élèves de 6^e générale et Technique de Qualification.

Par ailleurs, l'information à propos des études supérieures est concrétisée par des visites d'Universités, des visites de salons, des rencontres dans l'école (l'Armée, ULG, ULB,...), des contacts avec des représentants de la Haute École Robert Schuman.

Le centre PMS assure la guidance des enfants issus de l'enseignement spécial en vue de permettre la meilleure intégration possible dans l'enseignement ordinaire.

La formation continue du personnel est favorisée par l'organisation dans l'établissement de journées de formations réseaux et interréseaux. De manière générale, les responsables (Préfet des Études, Directeur de l'École fondamentale annexée) privilégient les formations qui ne perturbent pas trop l'organisation de la journée scolaire.